

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 31/03/2026 - 8676 - 2020 B 01825 - 419 832 860 - LA CHEVRE ET LE CHOU







DEPOT AU GREFFE  
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BICETRE  
LE 31 MARS 2026  
SOUS LE N° 8676

## LA CHEVRE ET LE CHOU

2 rue des Fusillés


94270 LE KREMLIN-BICETRE

### **BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT**

Présenté en Euros

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

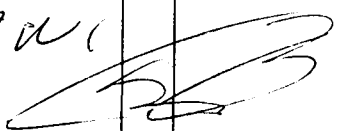
Pour copie certifiée  
Conforme à l'original  
Le Gérant





ACTIF	Exercice clos le 31/08/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/08/2024 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	1 640	1 640				
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	75 034		75 034	27,07	75 034	25,17
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>76 674</b>	<b>1 640</b>	<b>75 034</b>	<b>27,07</b>	<b>75 034</b>	<b>25,17</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	20 529		20 529	7,40		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	181 301		181 301	65,40	222 729	74,72
Charges constatées d'avance	369		369	0,13	329	0,11
<b>TOTAL (II)</b>	<b>202 199</b>		<b>202 199</b>	<b>72,93</b>	<b>223 058</b>	<b>74,83</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>278 873</b>	<b>1 640</b>	<b>277 233</b>	<b>100,00</b>	<b>298 092</b>	<b>100,00</b>

Pour copie certifiée  
conforme à l'original  
LE GERANT





Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/08/2025		31/08/2024	
	(12 mois)		(12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 103 348 )	103 348	37,28	103 348	34,67
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	10 335	3,73	10 335	3,47
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	320	0,12	320	0,11
Report à nouveau	181 444	65,45	191 325	64,18
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-23 138</b>	<b>-8,34</b>	<b>-9 881</b>	<b>-3,30</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL(I)</b>	<b>272 309</b>	<b>98,22</b>	<b>295 447</b>	<b>99,11</b>
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL(II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	1 804	0,65	830	0,28
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 120	1,13	1 605	0,54
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			210	0,07
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL(IV)</b>	<b>4 924</b>	<b>1,78</b>	<b>2 645</b>	<b>0,89</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>277 233</b>	<b>100,00</b>	<b>298 092</b>	<b>100,00</b>



**LA CHEVRE ET LE CHOU**  
**SARL au capital de 103 347.89 euros**  
**SIEGE SOCIAL : 2 rue des Fusillés**  
**94270 LE KREMLIN BICETRE**  
**RCS CRETEIL 419 832 860**

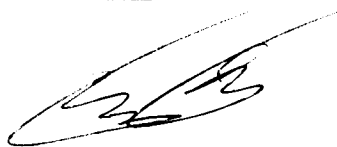
-----  
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27/02/2026**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2025**

**DEUXIEME RESOLUTION -**

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 23 138 euros, auquel il y a lieu d'ajouter le report à nouveau des exercices antérieurs, à savoir 181 444 euros, soit au total un résultat reportable de 158 306 euros :

- Au report à nouveau , la somme de 158 306 euros.

Pour copie certifiée conforme  
**Le Gérant**





**LA CHEVRE ET LE CHOU**  
**SARL au capital de 103 347,89 euros**  
**SIEGE SOCIAL : 2 rue des Fusillés**  
**94270 LE KREMLIN BICETRE**  
**RCS CRETEIL 419 832 860 (98B12101)**

---

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**DU 27 FEVRIER 2026**

---

L'AN 2026, le vendredi 27 février à 16 heures,

Le soussigné Monsieur Jean-Denis FERNANDEZ, agissant en qualité de gérant unique et de seul propriétaire des 6 781 parts sociales composant le capital social de la société dénommée LA CHEVRE ET LE CHOU, société à responsabilité limitée au capital de 103 347,89 euros, se présente au siège social de la société LA CHEVRE ET LE CHOU sis à LE KREMLIN BICETRE (94270), 2 rue des Fusillés à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- examen et approbation, s'il y a lieu, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe concernant l'exercice clos le 31 août 2025.
- quitus à la gérance.
- affectation et répartition éventuelle des résultats de cet exercice.
- révision de la rémunération de la gérance.
- quitus au liquidateur de LA SARL DIDI en cours de liquidation.
- abandon de la créance SARL DIDI

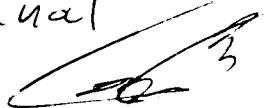
Après avoir pris connaissance de l'ordre des questions figurant à l'ordre du jour, le soussigné adopte les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION -**

Le soussigné, après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat et de l'annexe concernant l'exercice clos le 31 août 2025, les approuve tels qu'ils ont été présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*pour copie certifiée conforme  
à l'original*



JAF



## DEUXIEME RESOLUTION -

Le soussigné, Monsieur Jean-Denis FERNANDEZ, gérant et associé unique, décide d'affecter au poste Report à nouveau antérieur à hauteur de 181 444 euros, la perte nette comptable de l'exercice s'élevant à 23 138 euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 158 306 euros.

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de 158 306 euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 158 306 euros

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts l'associé a décidé de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessus.

Année de paiement	Distribution globale	Abattement 50 % ou 40 %	Sans abattement
2025 (exercice 2023/2024)	néant	-	-
2024 (exercice 2022/2023)	néant	-	-
2023 (exercice 2021/2022)	néant	-	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## TROISIEME RESOLUTION -

L'assemblée générale, statuant en application de l'article 12 des statuts, décide d'attribuer au gérant, en rémunération de ses fonctions de gérant :

- un traitement mensuel net de 1 500 euros sur 12 mois avec prise en charge par la société des cotisations sociales, des dépenses de mutuelle santé et des dépenses de retraite Madelin,

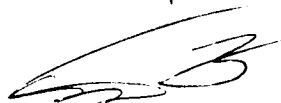
Le gérant aura droit en outre au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation.

Lesdits traitement fixe et frais seront portés au compte des frais généraux.

L'assemblée générale ratifie la rémunération globale nette perçue par le gérant, au cours de l'exercice écoulé s'élevant à la somme de 8 996 € avantages en nature inclus, ainsi que la prise en charge par la société des cotisations sociales du gérant, des dépenses de mutuelle santé et des dépenses de retraite Madelin.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

pour copie certifiée conforme  
à l'original



JDF



#### **QUATRIEME RESOLUTION –**

L'assemblée générale donne quitus au liquidateur sur les opérations de dissolution liquidation SARL DIDI en cours engagées le 31/08/25.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **CINQUIEME RESOLUTION –**

L'assemblée générale valide l'avance de trésorerie de 23 000 € le 01/02/25 accordée à la SARL DIDI, sa filiale, pour rembourser le PGE 2020 covid SARL DIDI.

L'assemblée générale valide l'abandon de la créance SARL DIDI d'un montant de 20 529 € au 31/08/25, à comptabiliser sur l'exercice en cours débutant le 01/09/2025.

LA SARL LA CHEVRE ET LE CHOU honorera les frais et dépenses post clôture radiation de sa filiale DIDI en cours.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **SIXIEME RESOLUTION –**

Le soussigné confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal en vue d'effectuer tous dépôts et formalités de publicité prescrits par la loi.

L'ORDRE DU JOUR étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures 25.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Monsieur Jean-Denis FERNANDEZ, seul membre de l'assemblée.

Jean- Denis FERNANDEZ  
Gérant

*Pour copie certifiée  
conforme à l'original*

